

OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE VACANCES

Saison estivale 2017



Dossier de presse

OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE VACANCES - OIV

Chaque été, les services de l'Etat intensifient leurs actions de prévention et de contrôle dans les secteurs liés au tourisme, notamment dans le cadre de l'opération interministérielle vacances.

Les vacances représentent un double enjeu : individuel pour les consommateurs estivants et collectif pour l'économie et l'emploi en France, notamment dans les départements touristiques comme le Gers.

Pour cet été 2017, la priorité a été donnée à trois secteurs d'activité : l'hébergement de plein air et l'offre en ligne, les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs, les services de restauration dans les zones à forte densité touristique.

Entre le 1er juin et 15 septembre, des agents des services de l'Etat, placé sous l'autorité du préfet effectueront des contrôles inopinés dans des campings, dans des restaurants, sur des marchés ou encore des centres de loisirs...

L'objectif est d'offrir aux Gersois et aux visiteurs les conditions de vacances les plus sûres possibles et d'agir sur les prestations proposées.

Quels sont les services participants ?

- La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
- L'agence régionale de santé (ARS)
- La gendarmerie et la police nationales

Chaque service intervient dans le cadre de ses missions et de ses compétences, en effectuant des contrôles coordonnés et transversaux avec des contrôles conjoints entre plusieurs services de l'Etat. Cela signifie qu'un lieu pourra être contrôlé tant sur l'aspect réglementaire que sanitaire.

Bilan de l'opération interministérielle vacances 2016

- 170 bassins et 11 lieux de baignades ont fait l'objet de 613 analyses d'eau (90% sont classés en « excellente qualité »)
- 93 établissements contrôlés ayant donné lieu à 49 avertissements, 10 injonctions et 4 procès verbaux
- 3 festivals contrôlés (marchés, restauration rapide, produits du terroir) : Country Music à Mirande, Tempo Latino à Vic Fezensac, Jazz in Marciac
- 2 parcours acrobatiques
- Les marchés locaux de Barbotan, Mirande, Fleurance et Samatan
- Des aires de jeux notamment celles du camping des trois vallées à Lectoure
- Des chambres d'hôtes
- Des sites internet d'offres de vol en planeur et en montgolfière

En règle générale, les mesures de polices administratives sont suivies d'actions correctives de la part des professionnels.

Trois thématiques de prévention et de contrôle prioritaires en 2017

Objectif pour le Gers : 75 établissements contrôlés



L'hébergement de plein air et l'offre en ligne

Les campings et l'ensemble de leurs prestations, feront l'objet de contrôles tout comme les autres formes d'hébergements de plein air (bateaux, camps sous toile....). Les modalités de location des mobile-home et des camping-cars seront en outre vérifiées.

Les sites internet des professionnels et de particuliers exerçant à l'échelon local, une activité commerciale liée à l'hébergement

(cabanes, roulottes....) seront contrôlés.

Concernant les plateformes de l'économie collaborative dans le domaine touristique, les sites de dimension nationale seront prioritairement contrôlés par le Service National des Enquêtes (SNE) de la DGCCRF et ceux de dimension locales par les directions départementales interministérielles.

Les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs

Les structures proposant des activités de thalassothérapie (centres, spas) et les produits cosmétiques commercialisés (y compris les crèmes solaires) seront contrôlés.

Les activités de loisirs feront l'objet d'une attention particulière : équitation, sports nautiques, plongées sous-marine, sécurité des piscines, établissements d'activités physiques.



L'été étant propice aux activités et sports en pleine nature, la conformité, l'entretien et les conditions de mise à disposition des équipements de protection individuelle pour les sports et les loisirs sera surveillée afin de la sécurité des estivants.



Les services de restauration dans les zones à forte densité touristique

La pression de contrôle sur les activités de vente ambulante de plats et boissons à emporter sera renforcée (friteries, marchands de glaces, « food trucks », vente de pizzas, débits de boissons...), en particulier dans les zones à forte densité touristique telles que les marchés et les festivals. Les allégations vantant l'origine locale des produits seront notamment vérifiées.

Opération de contrôles de la base de loisirs de Saint Clar

Jeudi 6 juillet 2017

Cette opération permettra de contrôler :

- Les points de baignade et les activités nautiques
- La restauration (sur le plan sanitaire et commercial)
- Les aires de jeux
- Les allégations commerciales
- L'accueil de mineurs

Plusieurs intervenants des services de l'Etat (DDCSPP) seront présents sur le site :

- La protection du consommateur (répression des fraudes)
- La sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire (vétérinaires)
- La Jeunesse et les Sports

